

221C0169
FR0000077570-FS0050

21 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>MICROPOLE</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 18 janvier 2021, complété notamment par un courrier reçu le 21 janvier 2021, la société anonyme Dorval Asset Management¹ (1 rue de Gramont, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 janvier 2021, le seuil de 15% du capital de la société MICROPOLE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 4 328 739 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 14,88% du capital et 12,24% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MICROPOLE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir au 20 janvier 2021, pour le compte desdits fonds, 4 118 707 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 14,16% du capital et 11,64% des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par Natixis IM. La société Dorval Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 29 087 869 actions représentant 35 376 184 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.